

17-12

Muriel Sevestre

De: Frédéric LEROUX <[REDACTED]>
Envoyé: vendredi 25 mai 2018 16:56
À: Mairie Malansac
Objet: Enquête publique parc éolien du moulin neuf

[Signature]

A l'attention de Mme Camille Hanrot-Lore, Commissaire Enquêteur.

Nantes, le 25 mai 2018

Objet : enquête publique parc éolien du Moulin Neuf

Madame la Commissaire Enquêteur,

J'ai lu avec attention la plupart des avis déjà publiés sur la page internet prévue à l'effet de la consultation au sujet du parc éolien du Moulin Neuf. Outre les avis tranchés des citoyens opposés au projet, ceux de M. Yves Lepart (courriel 4) et de Mme Maryline Le Goff (courriel 11) me semblent les plus pertinents dans leurs explications factuelles. La présence de probables vestiges gallo-romains sur l'emprise du site doit sans doute être portée à la connaissance du porteur de projet si celle-ci n'a pas déjà été considérée dans l'étude d'impact.

Cependant, les arguments les plus souvent avancés de « pollution visuelle », d'exposition aux infrasons, de rendements insuffisants, de perte en ligne d'électricité ou encore les critiques générales sur la rentabilité même de l'installation de ces éoliennes industrielles ont tendance à m'agacer.

La notion de « pollution visuelle » est toute subjective, chacun appréciant différemment la grâce ou au contraire l'horreur de ces moulins modernes dont la construction et le fonctionnement reste énigmatique pour beaucoup. Les conséquences à long terme des « infrasons » n'ont jamais été formellement prouvées par des études indépendantes ; et d'ailleurs, qui l'est vraiment dans ce domaine de recherche, financé soit par les opposants, soit par les lobby industriels ? En d'autres termes, ces arguments sont propres à ceux que l'on appelle les « NIMBY » (« not in my backyard ») acceptant le progrès... tant que les nuisances (réelles ou supposées) restent très loin de chez eux.

Quant aux éléments techniques et économiques évoqués (rendements, maintenance coûteuse, enfouissement d'une fondation en béton, intérêt financier de l'exploitation...), on peut, là-aussi, voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. Les déperditions d'électricité en chaleur étant communes à tous les modes de production et de transport d'électricité, cette critique est infondée. Au contraire, la production locale d'électricité permet – contrairement aux grandes centrales électriques excentrées des centres urbains – de raccourcir les réseaux d'acheminement vers les zones de consommation d'électricité ; ces derniers étant de plus enfouis et non aériens en ce qui concerne la connexion des parcs éoliens. Nous assistons aux premiers remplacements des éoliennes installées il y a plus de vingt ans et force est de constater que leur déconstruction est aisée et ne laisse quasiment aucune trace une fois la fondation réduite en gravats. (<https://www.connaissancedesenergies.org/quappelle-t-le-repowering-180115>) Les mâts en acier, les composants en cuivre et autres métaux précieux, les matériaux concassés pouvant être en grande partie recyclés. Et pendant ce temps, à Brennilis...

Enfin, tout projet industriel implique l'établissement d'un « business plan » permettant l'obtention de financements importants. Aussi, j'imagine mal un exploitant obtenir les fonds nécessaires au développement d'un tel projet sans certitude sur le rendement de son parc et la valeur de revente de l'électricité produite. Enfin, il faut considérer que

la multiplication de ce genre de projets apporte des retombées économiques pour les territoires ruraux, non seulement en rentrées fiscales pour les communes mais aussi en terme d'emplois directs (installation d'une base de maintenance) et indirects (installation des familles des techniciens de maintenance ; ingénierie, planification, production, transport et installation par des sociétés françaises voire locales, logement des ouvriers pendant la phase chantier...).

En conclusion, je suis plutôt favorable à la construction de ce parc éolien, compte tenu des efforts restant à faire et demandés par les Etats, la Commission Européenne et, plus globalement, par la Communauté civile internationale en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de production d'énergie de sources renouvelables et de lutte contre le réchauffement climatique. L'opposition à un tel projet, fondée sur de vagues motifs de « défense des paysages » (notez l'étendue de l'étude paysagère fournie par le porteur de projet !) et de dépréciation immobilière privée (restant à prouver) semble aller à l'encontre du bien commun et de la sauvegarde de notre précieux environnement dans sa globalité.

Je vous remercie, Madame la Commissaire Enquêteur, de l'attention portée aux présents avis et vous adresse mes plus respectueuses salutations.

Frédéric Leroux

PS : en vertu de l'Article 34 de la loi informatique et libertés, je m'étonne et m'oppose au fait que mes données personnelles (adresses postales et électroniques) soient divulguées sur le site de la Préfecture dans la retranscription des messages adressés au commissaire-enquêteur via la Mairie de Malansac. Merci de me répondre sur ce point.